



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Madame Brigitte DELAPERELLE**, plus âgée des membres présents du conseil municipal (article L. 2122-8 du CGCT) puis de **Monsieur Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le 29 juin 2020**.

Présents :

DI MARTINO Tony, TARAVELLA Olivier, CHAIR Elhame, DENOUEL Edouard, TRIGO Emilie, OLIVA Jean-Claude, BIRO Gyöngyi, PAPE Cédric, SADOUD Yasmina, HADDAD Chawqui, FELIX Edith, AKROUR Brahim, JORGE Merle-Anne, DE LAGASNERIE Grégoire, GERVAL Anne, DELAPERELLE Brigitte, KEITA Daouda, BILLE Valérie, DINO Yalana, KARMAOUI Abdelkrim, DE RUGY Anne, GABIN Frédéric, CISSE Vassindou, DIOP Ndeye-Marieme, TRBIC Cécile, CHAIR Hamid, SISSOKO Karamoko, SYLLA Mahamadou, CHRETIEN Manon, OUNISSI Ihsen, KEHLI Zohra, DJENNANE Mohammed (arrivée à 19h44), STAELENS Sébastien (arrivée à 19h44), JAMET Laurent (arrivée à 19h44), DESBORDES-SILLY Angéline (arrivée à 19h44), GARRIDO Raquel (arrivée à 19h44), LAURENCE Claire (arrivée à 19h44), LE BOURHIS Solenne (arrivée à 19h44).

Absent excusé, a donné procuration :

VIONNET Pierre donne procuration à DESBORDES-SILLY Angéline.

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : KARMAOUI Abdelkrim a été désigné pour remplir cette fonction.

A 19h38, la Présidente de séance met au vote une proposition de poursuite de la séance à huit clos.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE REJETTE** cette proposition.

Election du maire

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame DIOP Ndeye Marieme et Monsieur DJENANE Mohammed.

Les candidats sont : Monsieur DI MARTINO Tony et Monsieur JAMET Laurent

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 39
- f. Majorité absolue : 20

Nombre de suffrages obtenus :

DI MARTINO Tony : 31

JAMET Laurent : 8

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur DI MARTINO Tony a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

La séance est présidée par Monsieur Tony DI MARTINO, maire.

200703 01 Détermination du nombre des adjoints au Maire

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE FIXE** le nombre d'adjoints au Maire à hauteur du maximum prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, soit : **11 (onze) postes FIXE** le nombre d'adjoints au Maire chargés de quartiers à hauteur du maximum prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, soit : **3 (trois) postes RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Election des Adjoints au Maire

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée :

- Olivier TARAVELLA (premier adjoint)
- Elhame CHAIR (deuxième adjoint)
- Edouard DENOUEL (troisième adjoint)
- Emilie TRIGO ((quatrième adjoint)
- Jean-Claude OLIVA (cinquième adjoint)
- Gyöngyi BIRO (sixième adjoint)
- Cédric PAPE (septième adjoint)
- Yasmina SADOUD (huitième adjoint)
- Chawqui HADDAD (neuvième adjoint)
- Edith FELIX (dixième adjoint)
- Brahim AKROUR (onzième adjoint)
- Merle-Anne JORGE (douzième adjoint)
- Grégoire DE LAGASNERIE (treizième adjoint)
- Anne GERVAL (quatorzième adjoint)

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

Nombre de suffrages obtenus : 31

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Olivier Taravella

200703 02 Charte de l'élu local

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

200703 03 Désignation des conseillers de territoire au sein de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

Le Conseil Municipal, **DESIGNE** en qualité de conseiller de territoire au sein de l'établissement public territorial Est Ensemble: Tony DI MARTINO, Emilie TRIGO, Abdelkrim KARMAOUI, Cécile TRBIC, Jean-Claude OLIVA et Laurent JAMET **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération et à la notifier sans délai **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 21H30**

Bagnolet, le 09 juillet 2020



LE MAIRE

Tony DI MARTINO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tony Di Martino', written over the printed name.